

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1452315

Dénomination : 4 AXES

n° de gestion : 2010B00097

n° d'identification : 423 634 518

n° de dépôt : A2011/010687

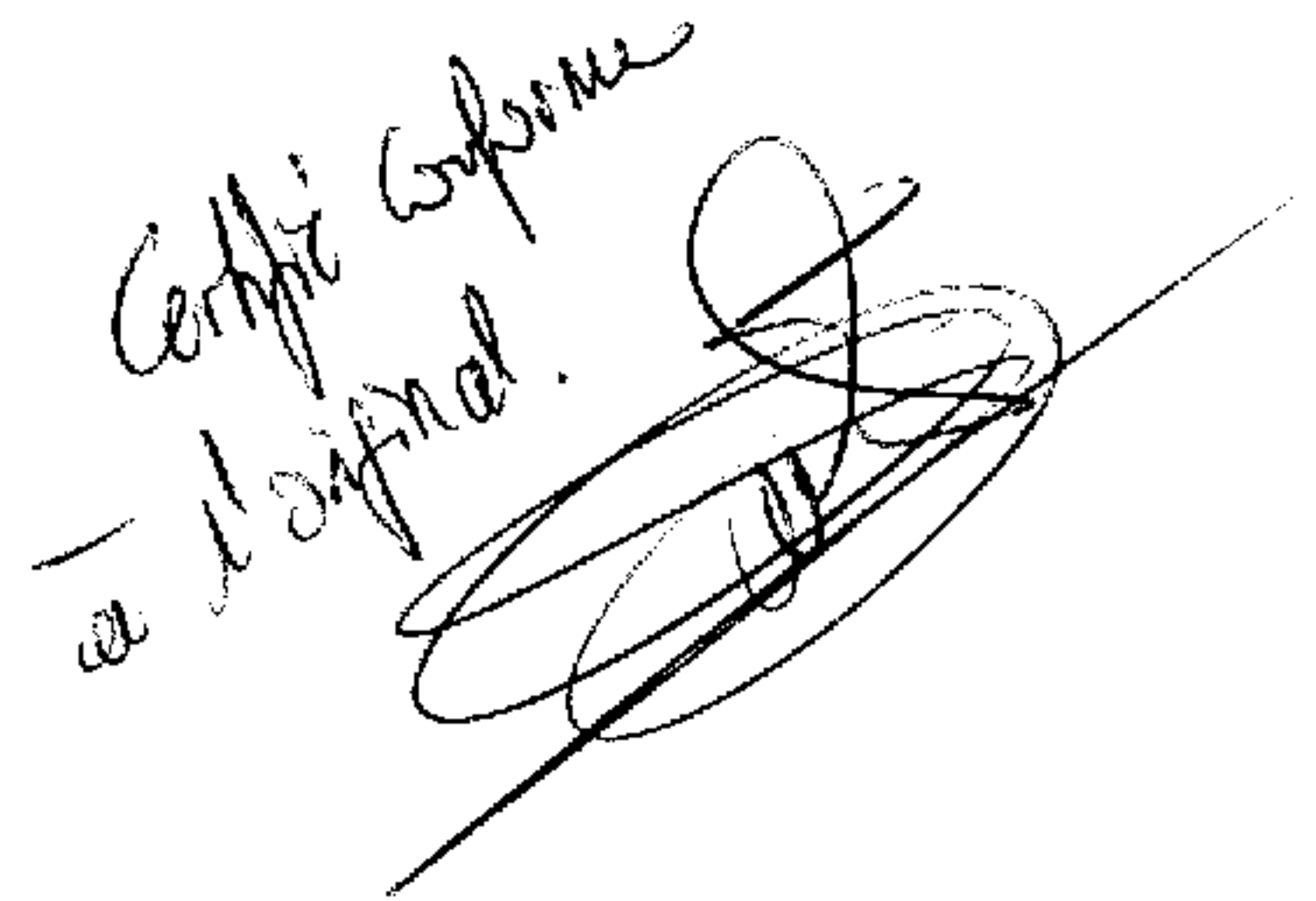
Date du dépôt : 15/07/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 20/06/2011

4 AXES

SARL au capital de 96 012 euros
Siège social : 29 rue Jean Monnet
31 240 Saint Jean
RCS Toulouse 423 634 518

*Certifié conforme
au signal.*



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt juin les associés se sont réunis à Saint Jean en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont représentés :

- Monsieur Georges TOUZELET détenteur d'une part, par Didier DUMONT,
- INTERSPIRO INTERNATIONAL, détenteur de 424 parts, par Didier DUMONT

en vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

Total des parts des associés présents ou représentés : 2 286 parts sur les 2 286 parts composant le capital social.

Didier DUMONT préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION 1

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de 29 Rue Jean Monnet, 31 240 Saint Jean au 1 Rond-Point de Flotis, 31 240 Saint Jean, à compter du 20 Juin 2011.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE IV - Siège social

Le siège social est fixé : 1 Rond-Point de Flotis, 31 240 Saint Jean

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

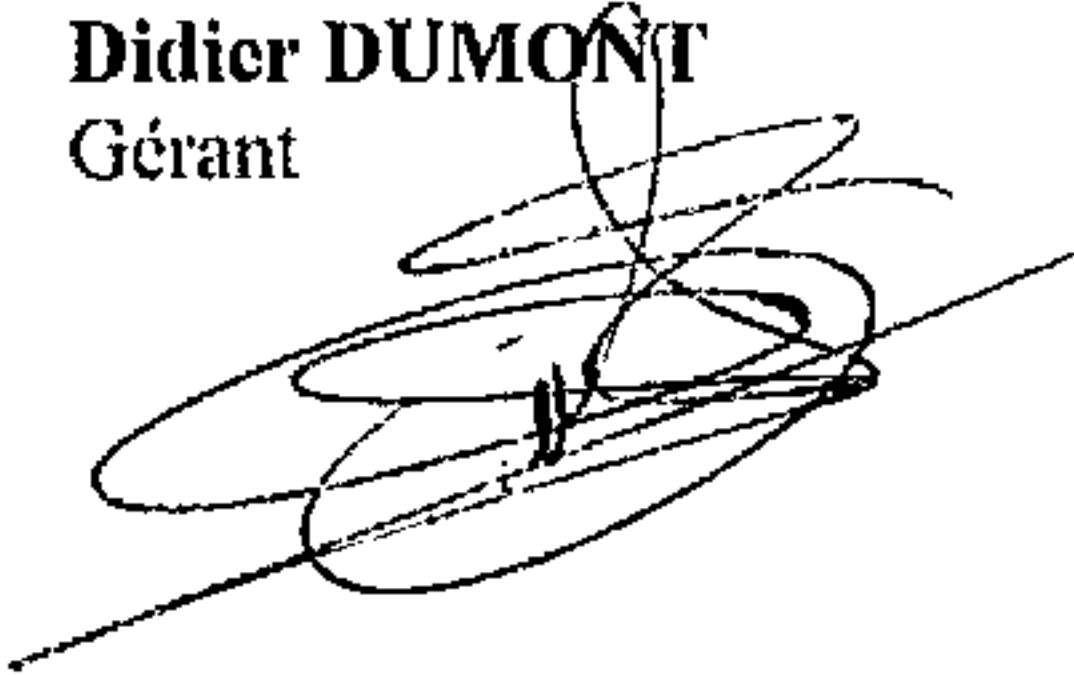
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

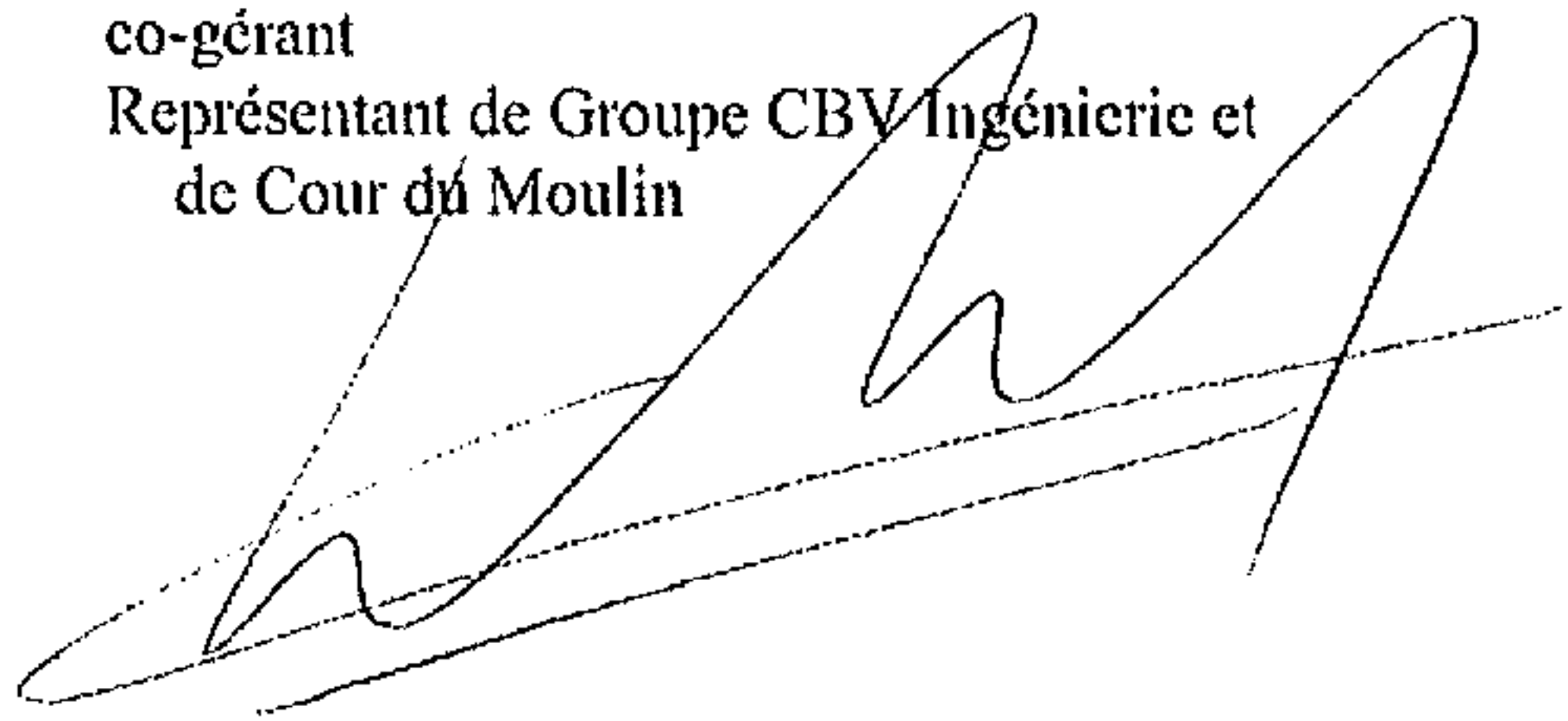
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents, ainsi que les mandataires des associés représentés.

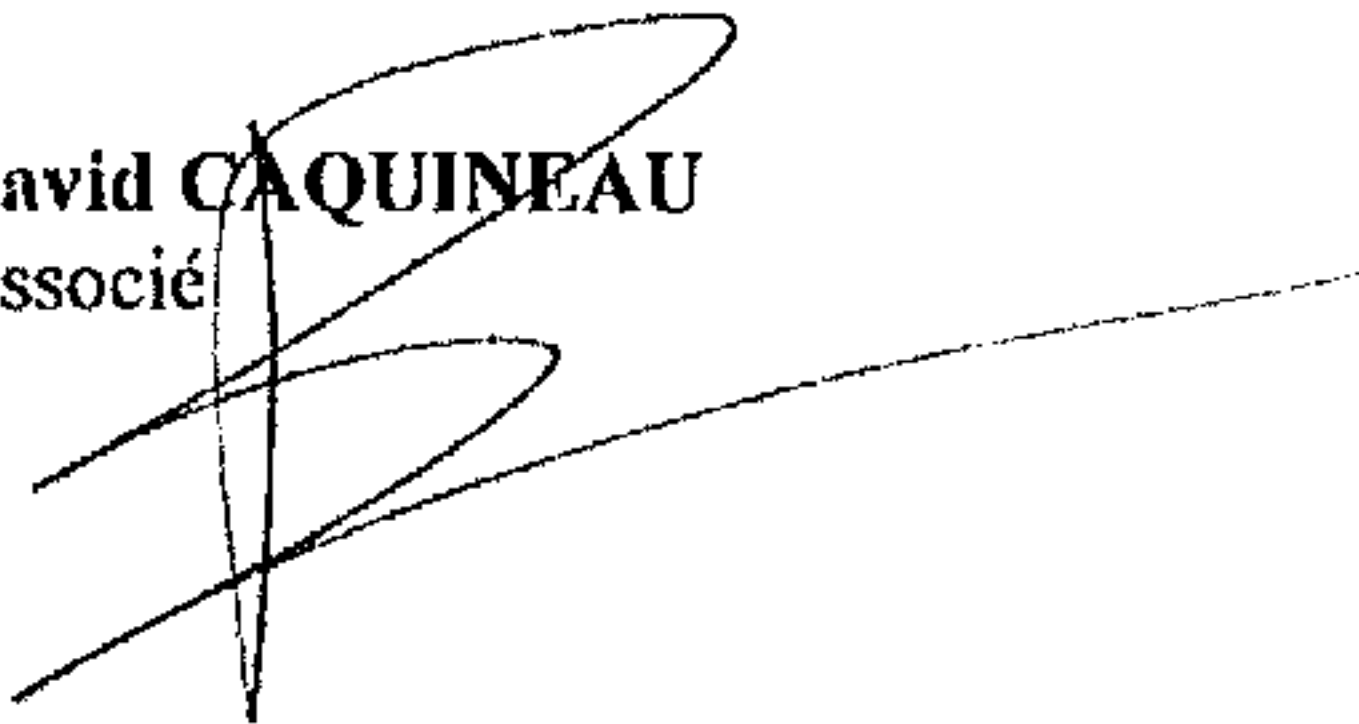
Didier DUMONT
Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Sylvestre BLAVET
co-gérant
Représentant de Groupe CBV Ingénierie et
de Cour du Moulin

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent 'S' shape and a long horizontal stroke extending to the right.

David CAQUINEAU
Associé

A stylized handwritten signature in black ink, with a large 'D' and a long horizontal stroke extending to the right.